

Document d'informations clés

Ethias Savings 26, 18M, émission 2



OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Ethias Savings 26, 18M, émission 2, est un produit de capitalisation d'Ethias SA, compagnie d'assurances belge, voie Gisèle Halimi 10, 4000 Liège (www.ethias.be) sous le numéro d'entreprise 0404.484.654 et reconnu sous le numéro FSMA 196. Appelez le 04 220 36 30 pour de plus amples informations. La FSMA, Rue du Congrès 12-14, 1000 Bruxelles est chargée du contrôle d'Ethias SA en ce qui concerne ce document d'informations clés. Ce document d'informations clés a été produit le 14 janvier 2025.

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

TYPE

Produit de capitalisation avec un rendement garanti par la compagnie d'assurance (branche 26), soumise au droit belge.

DURÉE

Ethias Savings 26, 18M, émission 2 a une durée de 18 mois. Le contrat prend automatiquement fin à la date d'échéance ou avant cette date d'échéance dans le cas où le souscripteur demande le rachat total.

On peut souscrire à Ethias Savings 26, 18M, émission 2 à partir du 20 janvier 2025. Ethias peut à tout moment clôturer cette émission pour toute nouvelle souscription.

Ethias SA ne peut pas résilier le contrat unilatéralement.

OBJECTIFS

Ethias Savings 26, 18M, émission 2 a pour objectif de constituer une réserve d'épargne en capitalisant (intérêts composés) la prime (aucun frais d'entrée n'est imputé) à un taux d'intérêt garanti. Le taux d'intérêt garanti est de 2,30 %. Ce taux d'intérêt est garanti jusqu'à la date d'échéance. Ethias Savings 26, 18M, émission 2 ne donne pas droit à une participation bénéficiaire.

INVESTISSEURS DE DÉTAIL VISÉS

Ethias Savings 26, 18M, émission 2 s'adresse aux personnes physiques, résidant en Belgique. Ce produit n'est pas enregistré au U.S. Securities act. Pour cette raison, le produit ne convient pas si l'épargnant est une U.S. person.

L'épargnant souhaite se constituer une réserve d'épargne à court terme en toute sécurité. Il doit pouvoir se passer de son argent pendant une période de 18 mois et avoir une connaissance de la branche 26. Compte tenu du taux d'intérêt garanti, le produit convient à l'épargnant au profil conservatif – défensif mais également à l'épargnant au équilibré – dynamique qui souhaite investir une partie de son capital dans des produits obligataires.

ASSURANCE: AVANTAGES ET COÛTS

La prime minimale est de 2 500 € (aucun frais d'entrée n'est imputé). Il n'est pas possible d'effectuer des versements complémentaires.

Le produit garantit le versement de la réserve d'épargne au souscripteur à la date d'échéance ou en cas de rachat, éventuellement déduction faite des frais de rachat (voir également la section « Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ? »). La réserve d'épargne est constituée par capitalisation (intérêts composés) de la prime au taux d'intérêt garanti.

La valeur des prestations est indiquée dans la section intitulée « Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ? ».

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant 18 mois.

Vous subirez des coûts supplémentaires importants si vous sortez du produit avant échéance.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible.

Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Période de détention recommandée : 18 mois
Exemple d'investissement : 10 000 €

Scenario en cas de survie		1 an	Date d'échéance (période de détention recommandée)
Minimum	10 347 €		
Tension	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 128 €	10 347 €
	Rendement annuel moyen	1,28 %	2,30 %
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 128 €	10 347 €
	Rendement annuel moyen	1,28 %	2,30 %
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 128 €	10 347 €
	Rendement annuel moyen	1,28 %	2,30 %
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 128 €	10 347 €
	Rendement annuel moyen	1,28 %	2,30 %

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevez.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir en retour dans des conditions de marché extrêmes.

QUE SE PASSE-T-IL SI ETHIAS N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Les contrats d'épargne font partie d'un fonds spécial qui est géré séparément au sein des actifs d'Ethias. En cas de faillite de l'assureur, ces actifs sont réservés en priorité pour l'exécution des obligations envers les souscripteurs, les preneurs d'assurance et/ou le(s) bénéficiaire(s).

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous supposons que :

- vous récupérez le montant que vous avez investi la première année. Pour les autres périodes de détention, nous supposons que le produit se comporte comme indiqué dans le scénario modéré ;
- 10 000 € sont investis.

Scénarios	Si vous rachetez après 1 an	Si vous sortez à la date d'échéance
Coûts totaux	102 €	0 €
Effet sur le rendement (réduction du rendement) par an*	1,02 %	0 %

* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2,30 % avant déductions des coûts et de 2,30 % après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

		L'incidence des coûts annuels sur la date d'échéance
Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		
Coûts d'entrée	Nous ne prélevons pas de frais d'entrée.	0 %
Coûts de sortie	2 % au cours des premiers 6 mois année ; 1 % au cours de la dernière année Les coûts de sortie sont indiqués comme « S.O. » dans la colonne suivante, étant donnée qu'ils ne s'appliquent pas si vous gardez le produit jusqu'à la fin de la période de détention recommandée.	S.O.
Coûts permanents facturés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs ou d'exploitation	Nous ne prélevons pas de frais de gestion.	0 %

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Durée de détention recommandée : 18 mois

Nous recommandons la durée minimale de détention mentionnée ci-dessus afin d'obtenir la capitalisation optimale au taux de rendement garanti.

Le souscripteur peut à tout moment racheter la totalité de la réserve d'épargne du contrat. Dans ce cas, Ethias déduit une indemnité de la réserve d'épargne. Ces frais ne sont pas dus en cas de résiliation pendant le délai légal de renonciation de 30 jours. Après ce délai de réflexion, les frais de rachat s'élèvent à 2% les premiers 6 mois et à 1% la dernière année

Le souscripteur a le droit de résilier le contrat dans un délai de 30 jours à compter de son entrée en vigueur. Le montant de la prime sera remboursé. Il n'y a pas d'autres frais d'annulation.

En cas de rachat ou de résiliation, la prestation peut varier, voir « Scénarios de performance ». Pour connaître l'impact des coûts en cas de rachat, voir « Que va me coûter cet investissement ? ».

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Sans préjudice de la compétence des tribunaux belges pour régler les litiges, toute plainte relative à un contrat d'assurance ou à un service peut être adressée à Ethias, Gestion des plaintes, voie Gisèle Halimi 10, 4000 Liège – gestion-des-plaintes@ethias.be.

En cas de réponse non satisfaisante de la part d'Ethias, la plainte peut être adressée au Service ombudsman des des assurances, Square de Meeûs 35, 1000 Bruxelles – info@ombudsman-insurance.be.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

On recommande aux souscripteurs de lire attentivement les conditions générales du contrat avant de conclure le contrat. Ces documents contiennent des informations essentielles, notamment sur les risques et la fiscalité du produit. Les conditions générales sont disponibles gratuitement dans nos bureaux et sur notre site internet www.ethias.be.